



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/785T

**Prolongation de l'arrêté n° 2023/695T du 5 juillet 2023 portant interdiction de stationnement et interdiction de la circulation, dans le cadre de travaux de suppression de branchements Enedis, au 5-11, rue des Grands Champs, à Poissy, jusqu'au vendredi 25 août 2023**

Le Maire,

Vu la demande en date du 2 août 2023, par laquelle la Société CANAS sollicite une prolongation des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation, afin d'effectuer des travaux de suppression de branchements Enedis, au 5-11, rue des Grands Champs, à Poissy, jusqu'au vendredi 25 août 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/695T du 5 juillet 2023 portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de suppression de branchements Enedis, au 5-11, rue des Grands Champs, à Poissy, du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de suppression de branchements Enedis par la Société CANAS doivent se dérouler, au 5-11, rue des Grands Champs, à Poissy, du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 25 août 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/695T du 5 juillet 2023 jusqu'au vendredi 25 août 2023 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté n° 2023/695T du 5 juillet 2023, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de suppression de branchements Enedis au 5-11, rue des Grands Champs, à Poissy, du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023, sont prolongées jusqu'au vendredi 25 août 2023.

**Article 2 :**

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2023/695T du 5 juillet 2023 demeurent applicables.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Poissy, le 2 août 2023

**Pour le Maire et par délégation,  
Georges MONNIER**

**#signature#**

**Le Deuxième Adjoint,  
Délégué aux espaces publics,  
À la propreté urbaine et à la commande publique**